

51 - Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de la CAGB et du CCAS - Constitution du groupement de commandes - Autorisation de signature des marchés

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre des travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent se regrouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec les missions principales de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (art. 8-VII du Code des Marchés Publics). Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

Le montant annuel estimé des travaux commandés aux entreprises est de l'ordre de 2 000 000 € TTC par an (chiffres issus de la réalisation de l'exercice 2011). Il est proposé de lancer une procédure d'accord-cadre. La durée de l'accord-cadre sera de 4 ans.

Conformément à l'article 76-I du Code des Marchés Publics relatif aux accords-cadres, il est proposé de ne pas fixer de montant maximum à ces accords-cadres, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues (sinistres d'une certaine importance, opérations urgentes, réponse dans le cas de consultations infructueuses). Au regard de ce choix, et conformément à l'article 26 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

Le marché sera composé des 14 lots suivants :

- . lot 1 : démolitions, maçonnerie, VRD
- . lot 2 : maçonnerie, patrimoine ancien
- . lot 3 : carrelage faïence

- . lot 4 : couverture, zinguerie
- . lot 5 : couverture, zinguerie, patrimoine ancien
- . lot 6 : entretien étanchéité
- . lot 7 : serrurerie, métallerie
- . lot 8 : plâtrerie, menuiserie, peinture, ravalement
- . lot 9 : revêtement de sol souple
- . lot 10 : vitrification de parquets
- . lot 11 : faux plafond
- . lot 12 : rideaux
- . lot 13 : chauffage ventilation, plomberie
- . lot 14 : électricité, courants faibles.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la constitution du groupement de commandes,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de groupement de commandes avec la CAGB et le CCAS,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer l'accord-cadre selon la procédure de l'appel d'offres pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de la CAGB et du CCAS,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents avec les entreprises retenues.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.